



SE-UNSA de Loire-Atlantique

Syndicat des Enseignants de
l'Union Nationale des Syndicats Autonomes

44@se-unsat.org

Déclaration du SE-UNSA de la Loire-Atlantique

à la CAPD du 30 juin 2016

Monsieur l'inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Paritaire

En préambule le SE-UNSA tient à affirmer qu'il a conscience du travail que le mouvement impose aux personnels. Nous savons que les différents paramètres à prendre en considération pour l'attribution des postes sont compliqués à compiler. Le SE-UNSA, organisation syndicale, est dans son rôle de vérifier que les attributions de postes se sont faites dans le respect des règles de gestion. Nous constatons que les 5 premiers vœux n'ont pas été considérés comme ils devaient l'être et que le problème qui s'est produit l'an passé se reproduit.

Le SE-UNSA avait proposé un groupe de travail sur ces attributions lors de la CAPD du 27 janvier, ayant conscience de l'ampleur de la tâche, cela n'a malheureusement pas été accepté. Nous constatons également des dysfonctionnements dans le codage pour l'attribution des postes.

Malheureusement, tous ces dysfonctionnements remettent en cause l'équité de traitement et nous ne pouvons donc pas accepter ces résultats que les personnels enseignants ne comprendraient pas. Il est urgent de travailler ensemble sur les règles du mouvement pour lesquelles nous vous avons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, interpellé à plusieurs reprises. Le SE-UNSA est, comme il l'a toujours fait dans l'intérêt des personnels, prêt à collaborer rapidement avec les services pour que ce mouvement se règle dans les plus brefs délais et dans le respect de la circulaire.

Cependant, au regard des derniers documents que vos services nous ont envoyés, force est de constater qu'une nouvelle fois les résultats des attributions des postes sont inéquitables voire incohérents. La nouvelle circulaire mouvement, que vous avez instauré en supprimant la deuxième phase de saisie malgré l'opposition de toutes les organisations syndicales, a montré ses limites. Rien n'a été résolu, les problèmes de nomination de juin 2015 ressurgissent en juin 2016.

**IL EST TEMPS DE STOPPER CETTE EXPÉRIMENTATION PRÉJUDICIABLE
A TOUS LES PERSONNELS.**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le SE-UNSA, vous demande solennellement de respecter les propos que vous avez tenu où vous aviez annoncé la possibilité à un retour vers deux saisies en cas de nouvel échec.

Le SE-UNSA souhaite, également, vous faire part de son inquiétude concernant l'état du remplacement. Nous savons tous quelles sont les difficultés actuelles. Le nombre de jours de classe non remplacés augmente au fur et à mesure de l'avancement de l'année scolaire et nous ne croyons pas que la création de 50 postes de brigade à la rentrée 2016 puisse réellement résoudre le problème.

Nous redoutons que le durcissement de votre politique en matière de gestion des temps partiels sur autorisation ne soit une des causes des absences qui provoquent la désorganisation actuelle du service public dans de nombreuses écoles.

Non, la majorité des enseignants ne sollicite pas un temps partiel par simple confort personnel. Le travail à temps partiel engendre un sacrifice financier indiscutable. De nombreux enseignants font ce choix de



SE-UNSA de Loire-Atlantique

Syndicat des Enseignants de
l'Union Nationale des Syndicats Autonomes

44@se-unsa.org

travail à temps partiel pour la simple et bonne raison qu'ils n'envisagent pas d'exercer leur métier dans de bonnes conditions physiques et morales à temps plein, soit à cause d'une vie de famille trop contraignante (car une rémunération d'enseignant, même avec l'ISAE, ne permet pas l'embauche d'une assistante à domicile), soit à cause d'une santé fragile.

Ne pas pouvoir accéder au temps partiel lorsqu'on en ressent le besoin est une véritable source de difficultés ; le SE-UNSA affirme que les temps partiels demandés doivent être attribués quelles que soient les motivations de nos collègues.

Nous vous avons alerté lors de notre première audience de l'année, sur les jours de décharge des directeurs des écoles à 3 classes. Sur le terrain, nous avons constaté que les circonscriptions où se trouvent beaucoup de petites écoles ont eu du mal à proposer les 10 jours réglementaires. Le SE-UNSA espère une organisation plus efficiente à la rentrée prochaine d'autant plus que les directeurs des écoles à 2 classes vont s'ajouter à ce dispositif. Parmi les postes de brigade créés pour la rentrée, serait-il possible d'aider les circonscriptions les plus en difficulté ? Pourquoi ne pas créer des postes de remplaçants dédiés à ces décharges comme il en existe en REP et REP + ?

Concernant les appels à candidature, nous nous interrogeons sur le manque de candidatures et le SE-UNSA vous demande qu'un bilan soit fait sur les raisons de cette désertion de candidats potentiels.

Pour conclure, nous souhaitons aborder la question de la revalorisation salariale. Nous finalisons les passages à la Hors-Classe, avec un contingent atteignant cette année environ 5 %. Cette revendication de longue date s'inscrit pour le SE-UNSA dans la logique des négociations Parcours Professionnels Carrière et Rémunération (PPCR), qui va réviser les modalités d'avancement et permettre une évolution plus juste. Au SE-UNSA, nous veillerons à ce que chaque étape soit mise en place, pour que nos collègues ressentent enfin la reconnaissance qu'ils attendent depuis longtemps.

Nous vous remercions.